

AFFAIRE N° 12 - Indemnisation de la SOMECA occupant des terrains WETLEY et MULLA
acquis par la Ville de Saint-Denis.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à verser la somme de 91 200 F à la Société de Mécanique Automobile et de Représentation Industrielle (SOMECA), à titre d'indemnisation pour l'éviction des terrains WETLEY et MULLA acquis par la Commune pour l'aménagement de la rue Lucien-Gasparin.

La dépense est prévue au Chapitre 901 - Article 210 du Budget
Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

911

Pour le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et
des Collectivités Locales

Signé: Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Denis, le 5 août 1976

Le chef de Bureau délégué

J. LACOSTE